

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MERCREDI, 3 MAI 1797.

De l'Italie, le 17 Avril.

Les derniers évènements qui se sont passés sur le territoire Vénitien sont si importans, même sous le point de vue politique, que nous croyons ne devoir omettre aucun des détails qui y sont relatifs. Voici ce que l'on mande de la rivière de Salo.

„Le 10 de ce mois, les françois firent approcher de Salo deux bâtimens, 4 grandes barques canonnières, et quelques autres plus petites, contenant environ 500 hommes armés. Cette flotille défila devant la place d'armes, qui étoit occupée par les milices Vénitiennes destinées à soumettre Brescia. Le commandant de la marine françoise sur le lac de Garda signifia au Provéditeur Zigogna, et au comte Fioravanti, général en chef des milices, qu'ils devoient faire déposer les armes à leurs soldats, attendu que la place de Salo étoit trop nécessaire à l'armée françoise, qui devoit l'occuper pour tenir tête aux autrichiens que l'on disoit s'approcher. Le Provéditeur et le général observèrent au commandant françois que la république de Venise se trouvant en guerre contre les Brescians, il leur étoit impossible de satisfaire à ses desirs. Le commandant fit alors jouer l'artillerie de ses barques contre la ville; cette canonade dura près d'une heure, mais sans beaucoup d'effet. Le Provéditeur et le général ayant pris la fuite, la garnison de Salo arbora le pavillon blanc. Cependant les bâtimens françois n'osèrent pas aborder, ils se retirèrent pendant la nuit dans l'isle voisine. Le 11, le commandant vint à Salo; il offrit de s'interposer pour faire mettre bas les armes aux Brescians, si les Saleziens vouloient de leur côté les déposer. Comme le Provéditeur et le général étoient absens, et qu'il étoit même douteux qu'ils eussent des

pouvoirs suffisans pour transiger, cette proposition resta sans effet. Sur les entrefaites, il arriva dans les environs de Salo beaucoup de troupes nationales, ainsi que quantité de paysans armés. Le même jour, les Brescians s'étant avancés en forces, il y eut quelques engagements où la perte fut à peu-près égale de part et d'autre. Le 12, il entra à Salo un général françois, qui après avoir fait éloigner les barques, déclara que l'envoi de cette flotille et la canonade du 10, avoient eu lieu en conséquence d'une lettre écrite par l'administration de Brescia à l'armée françoise, et où il étoit dit que les habitans de Salo attendoient les troupes allemandes pour se réunir à eux contre les Brescians et les françois. Le 13, les Brescians, considérablement renforcés, se rendirent maîtres de Lonato, et s'approchèrent encore davantage de Salo. Le 14, il s'engagea entre les deux partis une action très vive et très sanglante. Les Brescians, fort supérieurs en nombre, remportèrent la victoire; ils entrèrent dans Salo, et pillèrent entièrement cette ville; ces impitoyables vainqueurs épargnèrent à peine 3 à 4 maisons, et ils mirent le feu à un grand nombre; après avoir chargé 20 chariots et 10 barques des effets les plus précieux, ils dispersèrent le reste. La foible cavalerie Vénitienne qui se trouvoit dans la place dut chercher son salut dans la fuite.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 24 Avril.

M. Mandillon vient d'arriver à Paris, avec la qualité d'envoyé extraordinaire des Etats Unis d'Amérique, et les pouvoirs nécessaires pour arranger les différends qui existent entre la république et la nôtre.

Le général Servan, l'un des derniers ministres de Louis XVI. est actuellement à Paris. On dit

qu'il est appelé à remplir des fonctions importantes.

Le représentant Siéyès se porte mieux. Il n'y aura plus de bulletin : le conseil se fit rendre compte le 22 de l'interrogatoire de son assassin, en voici la substance. Interrogé pourquoi il s'étoit porté à cette action atroce, il répondit : *Quand il y a des oppresseurs, il faut que les opprimés se montrent.* — Pourquoi vous êtes-vous servi de balles mâchées ? — Je les ai trouvées telles dans les rues de mon pays. — Quelqu'un vous a-t-il porté à ce crime ? — Je n'ai eu ni conseillers, ni complices. — Pourquoi vous êtes-vous adressé au représentant Siéyès plutôt qu'à un autre ? — Etant de mon pays et de mon état, j'ai cru qu'il devoit plutôt qu'un autre me secourir. — Le prévenu fouillé, il a été trouvé muni de deux couteaux, d'une paire de ciseaux et de deux balles bûchées. — Pendant tout le tems que l'interrogatoire a duré, l'assassin est resté dans le plus grand calme. Cet homme devoit être jugé le 22. mais le délit n'ayant point été précité dans l'acte d'accusation, le tribunal, sur le réquisitoire du commissaire du pouvoir exécutif, a annulé l'acte d'accusation et renvoyé le prévenu devant un nouveau directeur du jury.

Les débats de la haute-cour nationale sont fermés : elle vient de donner un congé de huit jours aux hauts-jurés. Pendant ce tems, les accusés prépareront leur défense générale. Tout annonce que cette affaire sera terminée avant la fin de ce mois.

On assure qu'au moment de l'entrée du nouveau tiers au corps législatif, il y aura de grands changemens, non seulement dans le ministère, mais encore dans d'autres parties de l'administration. Le ministre Truguet sera probablement renvoyé ; on est fort mécontent de ses opérations, qui sont mal conçues et plus mal exécutées. En général, l'on paroît beaucoup compter sur les travaux futurs du corps législatif, et l'on s'applaudit du choix heureux qui a été fait des nouveaux représentans ; dans plusieurs départemens, on s'est borné à rechercher les talens et la probité, sans s'embarasser de l'opinion politique.

Depuis que le Directoire a fait ordonner que les passeports des envoyés, résidens et consuls-généraux des Etats-Unis de l'Amérique en faveur des étrangers venant en France, ne seroient plus admis aux frontières, bien des gens se trouvent dans l'embarras et obligés de s'en retourner. C'est la trop grande affluence d'Anglois le disant américains, qui a porté à cette mesure de rigueur.

Des personnes arrivées récemment de Milan, ne peuvent donner une idée assez brillante du

grand état que tient Madame Buonaparte dans cette ville. Tous les soirs, il y a chez elle une assemblée nombreuse, suivie d'un souper splendide de 80 à 100 couverts.

Lettre du général en chef de l'armée de Sambre & Meuse au Directoire exécutif. — Du quartier-général de Diersdorf, le 29 Germinal (18 Avril).

Citoyens Directeurs, depuis deux jours les ennemis ne cessent de demander un armistice ; ils se fondoient sur celui qu'ils prétendent avoir été conclu en Italie. N'en ayant aucune nouvelle officielle, et pressé d'exécuter vos ordres, j'ai fait passer le Rhin sur le pont de Neuwied à l'aile droite, au corps du centre de l'armée, et à une division commandée par le général Watrin.

Les deux armées étoient en présence, à petite portée de canon, lorsque le général Kray me fit demander la permission de m'envoyer le lieutenant-colonel comte de Blankest, chargé de pouvoirs pour conclure l'armistice. Sur ce qu'au premier abord je lui demandai l'évacuation de la Lahn et la cession d'Ehrenbreitstein à l'armée française, le parlementaire se récria, et bientôt nous nous séparâmes.

A peine chacun de nous étoit-il de retour à son armée, que les ennemis nous attaquèrent par une canonade assez vive. Ils occupoient une excellente position ; leur droite au village de Hettersdorf, et la gauche à Bendorf, en arrière de la petite rivière de Sayn. Toutes deux étoient retranchées ; leur front couvert par de fortes redoutes fermées, fraisées et palissadées, présentoit l'aspect le plus imposant.

Déjà l'infanterie étoit formée en colonnes d'attaque, les autres armes à leur place de bataille ; le signal d'attaque fut donné, et bientôt, la bayonnette en avant, et sans tirer un seul coup de fusil, nos grenadiers et carabiniers, conduits par le général Bastoul, se rendirent maîtres du village d'Hettersdorf. Les autres troupes, commandées par les généraux d'infanterie Grenier, Olivier, Barbon, (celui-ci a eu un cheval tué sous lui) Bonnet, Compère, s'emparèrent des redoutes de la droite des ennemis, tandis que Lefebvre, Lemoine, Gratien, Spital, et autres, faisoient emporter, à la pointe de la bayonnette, le village et les redoutes de Bendorf. Enfin une charge de cavalerie, dirigée par les généraux Richepence et Ney, acheva de mettre le désordre chez l'ennemi, à qui nous fîmes quatre mille prisonniers, dont beaucoup de cavalerie ; l'artillerie des redoutes, plusieurs pièces de campagne avec leurs caissons, et trois ou quatre drapeaux demeurèrent en notre pouvoir.

Combat d'Ukerath & d'Atenkirchen.

Nous nous occupons de poursuivre l'ennemi, le général Lefebvre marchant sur Montauban, avec l'avant-garde & la première division, Grenier avec le centre sur Dierdorff, lorsque Championnet délogeait les ennemis des positions d'Ukerath & d'Atenkirchen, avec la 2^{ème} division commandée par Legrand, la réserve & la division de dragons que commande Klein. Ces combats paroissent avoir été très vifs. Par les détails qu'ils m'en ont donnés, il est à croire que le régiment d'hussards de Barco a été presque détruit, & que le corps d'armée a fait un grand nombre de prisonniers.

Combat de Dierdorff.

Ney marchoit avec la plus grande rapidité sur Dierdorff; il y trouva la réserve de l'ennemi, forte de six mille hommes qui n'avoient point encore combattu. Pendant plus de quatre heures, il l'a combattu avec moins de 500 hussards, & par la fermeté & ses talens, il parvint à donner le tems à l'infanterie de Grenier, & à la réserve de cavalerie, d'arriver. Alors l'ennemi fut chassé de la position qu'il occupoit; & dans une charge de cavalerie, dirigée par les généraux d'Hautpoul & Oswald, la leur, composée de cuirassiers, fut culbutée & perdit 150 hommes tués, blessés ou prisonniers; nous avons pris en outre 500 hommes d'infanterie.

Signé, L. Hoche.

Suite de Bruxelles, du 22 Avril.

Le corps du clergé Belge ayant reçu du Nonce apostolique, résidant à Munster, un décret du Pape qui autorise les ex-religieux de ce pays à accepter les bons de retraite qui leur sont offerts pour leur subsistance, tous les religieux qui avoient jusqu'à présent refusé ces bons, ont présenté des pétitions pour en avoir (*). Cette

(*) Il ne sera pas inutile de connoître la teneur littéraire de ce décret. La voici:

„Le comité principalement formé pour traiter les affaires ecclésiastiques de France, après une mûre délibération de vos lettres du 11 Décembre 1796, et du 16 Janvier de la présente année, avec le consentement même de Sa Sainteté, a résolu de nous notifier:

„Qu'il est permis à tous prêtres tant séculiers que réguliers, d'accepter les bons qui leur sont offerts, et d'acheter avec lesdits bons des biens ecclésiastiques pour pourvoir à leur entretien convenable, pas cependant avec intention de garder ces biens, mais de les réserver pour les églises à qui ils appartiennent, auxquelles ils seront tenus de les rendre avec le superflu qui ne sera pas nécessaire à leur entretien, et cela à condition qu'ils déclareront par l'achat même de ces biens, qu'ils les conserveront pour les églises, et qu'ils les rendront dans un tems plus favorable. Que les prêtres réguliers se gardent bien surtout de n'acheter aucun de ces biens, sans le consentement de leurs supérieurs, s'ils n'en sont pas trop éloignés.

„Enfin, que les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers se gardent bien, de ne négliger aucun des moyens prescrits par la loi (lesquels cependant, selon les circonstances, pourront avoir lieu) pour que lesdits biens après leur mort, retournent à l'église et à personne d'autre: et si en cas que les supérieurs pensent qu'un tel procédé de la part des ecclésiastiques pourroit scandaliser les fidèles, il sera de leur devoir de dire, aux pusillanimes, que c'est par la loi de la dure nécessité, à laquelle les ecclésiastiques dans ce tems sont soumis, et qu'il vaut mieux, lorsque tous les biens de l'église sont en danger, d'en garder une partie; ils y ajoutent plusieurs autres raisons qu'une conscience pure leur dicte. Donné à Rome le 4 Février 1797.

Signé le cardinal Busca.

demande leur est accordée avec assez de facilité.

Le corps électoral du département des forêts, siégeant à Luxembourg, a porté à la législature l'avocat Collard. Celui de Gemmappe a nommé à la place de Bonaventure, qui l'étoit déjà par le département de la Dyle, l'ancien pensionnaire des Etats de Tournai, Overlen. Le ci-devant chevalier de Bouffies, les citoyens Beys et Bajenrieux, nommés représentans par leurs départemens, ont remercié. Voilà les noms des membres de la nouvelle municipalité de Bruxelles: Dalconati, d'Yfembar l'aîné, Hockmanns, de Vos, Bourgeois, Van Nuffel, rentiers; Dyllen, homme de loi; Cosyn, négociant; van Gestel, directeur de la maison des foux.

En vertu du décret qui prescrit aux ecclésiastiques en activité de service, de signer une déclaration d'obéissance et de soumission aux loix de la république, tous les curés, vicaires et autres fonctionnaires, seront forcés sous peu de jours, de faire cette promesse sous peine de destitution et déportation.

Le peu de bâtimens marchands qui parviennent à entrer ou sortir des ports de la république, rendent les spéculations commerciales à-peu-près nulles. Ces jours derniers, un gros navire voulant éviter la poursuite des Anglois et gagner la rade de Dunkerque, fut jetté avec tant de violence par le vent sur un banc de sable, qu'il s'y brisa; tout périt, corps et biens.

Des lettres particulières annoncent que les Anglois ont entrepris une expédition contre les riches possessions des Espagnols sur le continent d'Amérique, et que déjà ils sont maîtres du Pérou. Cette nouvelle est trop importante pour ne pas mériter confirmation.

Suite de Cologne, le 25 Avril.

L'on vient de publier l'arrêté suivant, daté du 8 Avril:

Le général en chef de l'armée de Sambre et Meuse, sur ce qui lui a été représenté, que dans plusieurs arrondissemens, le clergé s'étoit immiscé, sans avoir rempli aucune formalité, dans l'administration de les biens, qu'il poursuit les débiteurs, qu'il fait des coupes de bois et s'oppose à celles qu'exige le service militaire.

Qu'il résulte de cette conduite deux inconvéniens dangereux; le premier, que les grains des dixmes et autres revenus ecclésiastiques ne rentrent pas dans les magasins de l'armée; le second que la régie ne peut espérer de louer les champs, vignes et prairies du clergé.

Voulant assurer la culture des terres et faire

cesser les incertitudes qui arrêtent les verse-
ments des grains.

Voulant aussi donner, aux ecclésiastiques peu
rentés, de tout culte, de tout sexe, une preuve
de la sollicitude, et encourager ceux qui se sont
voués à l'instruction publique ou au soulage-
ment des malades :

Ordonné ce qui suit :

Art. I. Tous les biens du clergé, tous ses revenus, tant
arriérés que courans, font partie de la régie du citoyen
Durbach.

Art. II. Les payemens faits entre les mains du clergé par
une fausse interprétation de l'arr. VI. de notre premier ar-
rêté, sont nuls, sauf le recours des débiteurs contre les ec-
clésiastiques, ou ceux de leurs agens qui se seroient permis
de les recevoir.

Art. III. Le tiers destiné à l'entretien des ecclésiastiques,
sera perçu comme les deux autres, par les préposés du ci-
toyen Durbach, il sera réparti par la commission intermé-
diaire entre tous les membres du clergé, soit régulier soit
séculier, à l'exception des maisons non rentées.

Art. IV. Les ecclésiastiques chargés du soin des paroisses,
de l'instruction publique, du soulagement des malades, au-
ront un cinquième de plus que ceux voués à la vie contem-
plative.

Art. V. La commission intermédiaire est chargée de prendre
les mesures nécessaires pour l'exécution des articles III.
& IV. ci dessus, & donner la plus prompte publication au
présent arrêté.

Signé, Hoche.

De Ratisbone, le 28 Avril.

Aujourd'hui M. de Fahnenberg, ministre
d'Autriche, a fait, en conséquence d'un ordre
suprême, la déclaration satisfaisante à la diète,
que S. M. l'Empereur a conclu le 13 de ce
mois à Leoben, des préliminaires de paix avec
la France, dans lesquels l'Empire germanique
se trouve compris, et où l'intégrité de ce dernier
a été adoptée pour base, S. M. ayant fait le sa-
crifice des avantages qui lui avoient été offerts;
que ces préliminaires ne pouvoient être pu-
bliés avant la ratification; qu'en attendant, un
armistice général avoit lieu, pendant lequel ar-
mistice les cercles de l'Empire ne manqueroient
pas de contribuer chacun de leur côté à l'en-
retien des troupes impériales.

De Durlach, le 1er Mai.

Le général de division françois, Massena, est
arrivé ici ce matin de Vienne, et est descendu
à l'hôtel de M. le général comte de Bellegarde.
Il se rendit aussitôt près de S. A. R. l'Archiduc
Charles, accompagné de ses deux aides-de-camp
et de l'officier autrichien qui étoit venu avec
lui. Après s'être arrêté quelques heures ici,
ce général s'est remis en route pour se rendre
par Strasbourg à Paris. On le dit porteur de
la ratification des préliminaires de la paix par
S. M. Impériale.

*Journal du corps d'armée Impériale & Royale du
Bas-Rhin, depuis l'ouverture de la sixième cam-
pagne, jusqu'à l'armistice conclu sur le Mein le 22
Avril 1797.*

Les évènements importans qui se sont passés
sur le Bas-Rhin, à l'ouverture de cette campagne,
ont été la suite inévitable des moyens dont
l'ennemi pouvoit user, tant par l'avantage de
la position que par l'état de ses forces compo-
sées de 8 divisions, contre le corps de troupes
impériales de 25 mille hommes, sous les ordres
de Son Exc. M. le lieutenant-général Baron de
Werneck, qui se trouvoit posté sur le Bas-Rhin.

Tous les avis que l'on reçut encore avant la
dénouciation de l'armistice, portoient à 65 mille
hommes l'armée ennemie destinée à opérer sur
le Bas-Rhin; ils assuroient en même tems, que
Moreau devoit agir offensivement dans le même
tems sur le Haut-Rhin, avec une armée aussi
nombreuse.

En conséquence de ces avis, M. le général-
commandant Baron de Werneck crut de son
devoir de proposer et de demander aux supé-
rieurs l'établissement du corps de réserve près
de Limbourg; mais d'après les inquiétudes que
l'on eut dans le même tems sur le Bas-Rhin,
cette disposition ne pouvoit s'exécuter que le
20 Avril.

Sur les entrefaites, la dénouciation de l'ar-
mistice de trois jours, qui eut lieu le 13 Avril
de la part de l'ennemi, ayant rendu le danger
plus pressant, Son Exc. M. le F. M. L. Baron
de Werneck crut devoir prendre les plus
promptes mesures, et disposer le corps d'armée
du Bas-Rhin de manière à pouvoir par la réu-
nion agir offensivement contre une des colonnes
ennemies, et la battre avant que l'ennemi pût
effectuer la jonction de ses colonnes.

A cet effet, l'aile droite du corps-d'armée
fut rassemblée le 16 Avril près de Neukirchen
et l'aile gauche près de Dierdorff; un détache-
ment fut posté près de Siegen, et il fut con-
venu avec Son Exc. M. le lieutenant-général
baron Krai, que la vallée de Neuwied seroit ab-
andonnée, que son avant-garde observeroit les
gorges d'Anhausen et de Bendorff, et que l'on
attaqueroit avec les deux ailes et sur les flancs
la colonne ennemie qui s'avanceroit par Ucker-
rad du côté d'Altenkirchen, lorsqu'elle seroit
parvenue aux hauteurs de ce dernier endroit;
après que cette colonne ennemie auroit été
battue, tout le corps-d'armée devoit par une
marche de côté prévenir l'ennemi qui débou-
choit de Neuwied, et le faire échouer s'il étoit
possible, dans son projet.

(La suite ci après.)